

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison jégnante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile / continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 novembre. — Il est impossible de décrire la confusion et la consternation qui régnaient ce matin à la bourse sur les fonds. Les consolidés ont éprouvé une baisse de 2 pour 100. Les billets de l'échiquier ont été à 14 d'escompte, et les bons de l'Inde à 15 d'escompte. Dans ce moment (deux heures), il y a du mieux, mais les prix varient beaucoup.

Les consolidés ont été ce matin à 80 1/4 au comptant, et à 81 1/2 pour janvier. C'est là le plus bas prix. A deux heures, ils étaient à 81 1/2 au comptant et 82 1/2 pour janvier.

La baisse des fonds paraît tenir à la nouvelle de la faillite de la banque de Plymouth, à l'arrivée d'un courrier qui annonce une baisse de 2 pour cent dans les rentes françaises, et à des ventes considérables au comptant.

Les fonds de l'Amérique méridionale sont assez fermes et ont même éprouvé une hausse.

FRANCE.

Paris, le 1er décembre. — Le comte de Las Cases s'est fait inscrire au bureau du *Courrier français* pour une somme de deux cents francs, destinée à l'érection d'un monument que la reconnaissance publique va sans doute consacrer en France à la mémoire du général Foy.

—Le *Constitutionnel* annonce que le gouvernement autrichien s'est opposé à l'impression des mémoires du prince de Ligne, mort à Vienne, et qu'il a exercé toute son influence pour empêcher que le comte O'Donnell, auquel le prince les avait légués, ne les publiât.

—Ce soir, *l'Etoile* annonce sèchement la mort du général Foy; mais, par un calcul dont nous n'osons pas sonder la noire perfidie, elle annonce, immédiatement après, que M. Benjamin Constant est gravement malade d'une affection d'entrailles.

La France jugera, par cette froide cruauté, des organes du ministère, et de ces prétendus amis de la religion, qui trahissent la vérité jusques sur la cendre des morts. M. Benjamin Constant se porte heureusement très bien; on annonce même qu'il prononcera demain un discours sur la tombe de son ancien collègue.

(*Constitutionnel*).

—La seconde représentation de *Léonidas* avait attiré avant-hier la même affluence que la première, et avec des spectateurs aussi nombreux, mais différents, le succès a été semblable. Une circonstance particulière a ajouté un vif intérêt à cette soirée. Quelques instans avant le lever du rideau, on vit trois jeunes Grecs prendre place dans une des loges de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans. Le bruit se répandit que l'un d'eux était le fils de l'illustre Canaris. A l'instant le parterre s'est tourné de leur côté, et les a salués par des acclamations très long-tems prolongées. Ces dispositions du public se sont communiquées aux acteurs, et la tragédie a été jouée avec un ensemble que la première représentation n'avait pas offert, du moins au même degré.

Le manuscrit de la tragédie de *Léonidas* a été acheté 13,000 francs par M. le libraire Pouthieu. Cet ouvrage paraîtra le 10 décembre.

La perte irréparable que la France vient de faire avait jeté aujourd'hui un voile de deuil sur la capitale; la consternation était peinte sur les visages. Il y a long-tems qu'on n'avait vu une tristesse aussi unanime; il y a long-tems aussi que la mort d'un seul homme n'avait porté un coup si funeste à la patrie.

Tant de vertus, de hautes qualités de l'âme et de l'esprit ont eu besoin pour paraître au jour et valoir tout leur prix d'être exercées et d'être éprouvées par une révolution aussi féconde en grands événements que celle dont nous sortons. Le général Foy franchi glorieusement des écueils où ont péri beaucoup de vertus et de renommées.

Destiné d'abord au barreau, il fut averti de sa vocation guerrière par un sentiment patriotique, lorsqu'en 1791 les armées coalisées envahirent nos frontières. Son éducation et la promptitude de son intelligence lui firent un jeu des études militaires. Il parvint en peu de tems au grade de capitaine d'artillerie; sa valeur, ses talens, son activité infatigable eurent pour témoins les généraux Dumouriez, Dampierre, Custine, Houchard, Jourdan et Pichegru.

Toujours citoyen au milieu des camps, il n'échappa point à la chaîne du représentant Joseph Lebon. Les événemens du 9 thermidor l'arrachèrent à la mort qu'il avait noblement méritée.

Appelé à l'armée du Rhin, il se distingua dans la retraite de Moreau et à l'assaut de la tête du pont d'Huningue, au passage du Rhin, à Dirsheim.

Il avait sans doute pénétré les desseins du jeune conquérant qui devait bientôt détruire la liberté; il ne voulut pas l'accompagner en Egypte en qualité d'aide-de-camp. Plus tard, il refusa son vote au consul qui voulait se perpétuer dans le pouvoir.

Son mérite le rendait trop nécessaire pour qu'il pût rester

long-tems dans la disgrâce, ou du moins dans l'inaction. Il rend à l'armée les plus grands services en Hollande, en Autriche, et dans le Frioul. En 1807, il fut envoyé à Constantinople à la tête de 1,200 canonniers et il défendit les Dardanelles contre les escadres anglaise et russe. Il fit ensuite, comme maréchal-de-camp et comme lieutenant-général, les campagnes de Portugal et d'Espagne; et, en 1824, il coopéra, par une savante manœuvre, à la retraite de l'armée française.

Le général Foy reçut à Waterloo sa quinzième blessure. Il paraissait résolu à consacrer le reste de sa vie à la retraite et à la méditation; il s'occupait à mettre en ordre des notes recueillies dans le cours de ses longs travaux, et de ses campagnes, lorsque les électeurs du département de l'Aisne le portèrent à la législature.

Une nouvelle carrière s'ouvrit pour le général Foy; la tribune révéla tout-à-coup dans l'illustre militaire, dans le citoyen intègre, un des orateurs les plus éloquens, un des plus grands hommes d'état qui eût encore siégé parmi nos législateurs. On admira en lui une science profonde des affaires publiques, unie au don de persuader, d'émeouvoir, d'entraîner une assemblée par la double autorité du talent et du caractère. On se demande comment un général d'artillerie avait pu devenir à la fois publiciste, financier, économiste; quelles heures de loisir lui avaient laissées tant de batailles, de sièges, de courses dans toutes les parties de l'Europe, pour amasser des connaissances dont la réunion semblait exiger de longues années passées dans le silence du cabinet et dans la pratique de la vie civile.

Bientôt s'ouvrira cette chambre où il laisse un vide immense. Quand de grandes questions d'intérêt public se présenteront, les yeux se porteront sur la place qu'il occupait; on invoquera vainement les lumières de ce génie qui vient de s'éteindre, les accents de cette voix qui s'est tue pour toujours. C'est alors qu'on verra tout ce que la mort nous a ravi, c'est alors que se rouvrira la blessure qui saigne dans tous les cœurs français, c'est alors que sa mémoire recevra un nouveau tribut de larmes.

Ceux qui ne l'ont vu que sur le champ de bataille ou à la tribune savent tout ce que la patrie a perdu. Mais ceux qui l'ont approché, qui ont connu cette âme si noble, si généreuse, qui ont vu dans l'intérieur de sa famille cette bonté, toujours si aimable et si touchante lorsqu'elle est unie au courage et au génie, ceux-là seuls connaissent toutes les vertus que la mort vient de frapper; pour ceux-là le sentiment d'un malheur privé se joint au deuil national.

Parvenu à la maturité de l'âge, le général Foy conservait encore l'ardeur et l'énergie de la première jeunesse. Les fatigues de la guerre, un travail assidu et de nombreuses blessures n'atteignirent pas son âme et ne purent qu'altérer sa forme extérieure. Sa chevelure rare et grise avant le tems, couvrait quelques rides précoces. Son corps amaigri n'avait rien perdu de la noblesse de la démarche. On voyait qu'il avait souffert; mais ce sentiment s'effaçait dans les émotions de gloire que faisait naître sa physionomie.

(*Extrait des journaux de Paris.*)

Cours de la bourse du 30 novembre. Rentes, 5 p. 0/0, jouissance du 22 sept. 1825, 95 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 62 fr. 90. — Act. de la banque, 2010 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 48 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 95 fr. 00 c. Trois pour cent. A 3 heures 62 fr. 80 c.

La baisse considérable et prolongée que subissent tous les effets publics sur les diverses places de l'Europe, et l'élévation du prix de l'argent qui en est la suite nécessaire, ont été expliquées de diverses manières. On en a cherché la cause dans l'application de grands capitaux à des destinations commerciales et industrielles, et pour ce qui est particulier à la France et à sa capitale, on a considéré comme s'étant détourné de la bourse, tout l'argent employé d'une part au paiement de l'excellente récolte en vin de cette année; de l'autre, à l'achat de terrains et aux constructions de bâtimens, qui, dans plusieurs quartiers, font de Paris une nouvelle ville. Toutes ces causes peuvent être plus ou moins appréciées, mais elles ne sont que secondaires, selon nous. Elles ne font qu'ajouter à la grande cause qui existe depuis long-tems, et que l'on découvre aujourd'hui, parce qu'il vient un tems où les illusions cessent, où tout ce qui est factice fait place à la réalité. On commence à se douter que la masse des effets publics n'est plus en rapport avec les capitaux qui doivent la soutenir; chaque jour l'on a ajouté à cette masse sans considérer que les supports ne pouvaient se renforcer dans la même proportion, et de là un affaissement inévitable.

PAYS-BAS.

La Haye, le 29 novembre.

Suite du projet de loi, portant des changemens au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit.

2. Pour les articles ci-après nommés les droits sont fixés ainsi qu'il suit, à partir du 1^{er} janvier 1826.

Bière: En cercle, le baril, entrée 6 fl., sortie 10 c., transit 1 fl. 50 c.; en bouteilles, de 116 ou plus au baril, les 100 bouteilles, entrée 10 fl. 50 c., sortie 10 c., transit 1 fl. 50 c.; en cruches à eau de Seitz, les 100 cruches, entrée 15 fl., sortie 15 c., transit 2 fl. 25 c.

Boissons distillées, y compris le rhum, l'arack et les liqueurs. En cercle, le baril, entrée 1 fl., sortie 20 c., transit 20 c.; en bouteilles, de 116 ou plus au baril, les 100 bouteilles, entrée 4 fl., sortie 20 c., transit 20 c.

Grains: Seigle, les 1000 livres, entrée 7 fl. 50 c., sortie 7 c., transit 80 c.; froment, les 1000 liv., entrée 11 fl. 25 c., sortie 10 c., transit 1 fl. 30 c.

Cuir et peaux: Peaux de mouton, non apprêtées, entrée 1 p. c., sortie 6 p. c., transit 1 p. c.; idem, apprêtées, les 100 livres, entrée 15 fl., sortie 30 c.; transit 1 fl. 50 c.; peaux de lièvre, de lapin, de castor, non apprêtées, entrée 12 p. c., sortie 6 p. c., transit 1 p. c.; idem, apprêtées, les 100 livres, entrée 15 fl., sortie 30 c., transit 1 fl. 50 c.

Peaux de chien de mer et autres semblables non apprêtées, entrée 1 p. c., sortie 1 p. c., transit 1 p. c.; idem, apprêtées, les 100 liv., entrée 15 fl., sortie 30 c., transit 1 fl. 50 c.

Coton en laine, les 100 liv., entrée 80 c., sortie 50 c., transit 10 c.

Café, les 100 liv., entrée 2 fl., sortie 5 c., transit 10 c.

Cuivre, rouge brut fondu en plaques, ainsi que rosette, planches coulées et limaille, et cuivre noir brut en plaques, les 100 liv., entrée 60 c., sortie 60 c., transit 60 c.

Toiles: de Cambrai, la livre, entrée 1 fl. 50 c., sortie libre, transit 37 c.; baliste, la livre, entrée 4 fl., sortie libre, transit 1 fl.; tulle, entrée 6 p. c., sortie libre, transit 1 p. c.

Tissus: (*) étoffes, etc., qui ne sont pas tarifés spécialement, ou qui quoiqu' repris au tarif du 26 août 1822, sont désignés dans la note des dispositions particulières: De laine, les 100 livres, entrée 34 florins, sortie libre, transit 5 fl. 60 c.; de coton, et de coton mélangé avec d'autres matières, les 100 livres, entrée 120 florins, sortie 6 fl., transit 12 fl.; de soie, la livre, entrée 4 fl., sortie 35 c., transit 70 c.

Garance: Alizari proprement dit (l'exportation n'en est permise que de l'entrepôt.)

Huile, de graines, le baril, entrée 1 fl. 80 c., sortie 5 c., transit 80 c.

Poivre, les 100 liv., entrée 1 fl. 50 c., sortie 5 c., transit 10 c.

Bestiaux: Taureaux, bœufs et vaches, par tête, entrée 20 fl., sortie 50 c., transit 1 fl. 50 c.; genisses, par tête, entrée 10 fl., sortie 25 c., transit 50 c.

Sucre: Brut, têtes et terrés, les 100 liv., entrée 80 c., sortie 1 fl., transit 1 fl. 50 c.; importé par navires nationaux, les 100 liv., entrée 10 c., sortie 1 fl., transit 1 fl. 50 c.; raffiné, et sucre brut mélangé avec du raffiné, les 100 liv., entrée 36 fl., sortie 5 c., transit 2 fl.

Tabac: du Brésil, en rouleaux, les 100 l., entrée 50 c., sortie 10 c., transit 50 c.; de Virginie et autres tabacs de l'Amérique septentrionale, non compris le Maryland, les 100 liv., entrée 70 c., sortie 10 c., transit 65 c.; Maryland, les 100 liv., entrée 80 c., sortie 10 c., transit 80 c.; de Porto-Rico, St-Domingue et la Havane, les 100 liv., entrée 1 f., sortie 40 c., transit 1 f. 40 c.; Varinas, les 100 liv., entrée 6 f., sortie 1 f.; transit 5 f. 2 c.; cigares, importées de quelque port hors de l'Europe, les 100 livres, entrée 12 f., sortie 20 c., transit 4 f.; idem, de quelque port de l'Europe, les 100 livres, entrée 24 f., sortie 20 f., transit 8 fl.

Huile de poisson (de foie), le baril, entrée 15 c., sortie 10 c., transit 25 c.

Stockfish: les 100 l., entrée 15 c., sortie 5 c., transit 15 c.

Lin: Brut y compris le déchet du lin, dit snuit, les 100 liv., entrée 25 c., sortie 1 f., transit 50 c.; peigné, les 100 liv., entrée 5 f., sortie 25 c., transit 1 f.

Graines, de colza, de navette et de lin, le last, entrée 2 f., sortie, 5 f., transit 4 f.

LIÈGE, LE 3 DÉCEMBRE.

On écrit de La Haye: 2 décembre il y aura séance de la deuxième chambre demain samedi, et qu'il y sera fait rapport sur le budget.

Nous avons retracé hier et nous reproduisons encore aujourd'hui l'expression de la douleur publique que vient de causer en France la perte de l'honorable général Foy. Qu'il nous soit permis de joindre notre voix à celle des concitoyens de l'illustre orateur. La nouvelle imprévue de sa mort n'a pas produit une moins profonde affliction dans le cœur des amis de nos libertés publiques. L'accord d'un tel caractère et d'un aussi grand talent toujours dirigé vers le bonheur de sa patrie, est un de ces monumens rares et sacrés autour desquels se réunit l'affection de tous les peuples. Le deuil doit régner partout où il existe des sentimens humains, quand la nature vient ainsi détruire prématurément un de ses plus beaux, de ses plus utiles ouvrages. Le général Foy partage déjà, avec le poète anglais qui s'est dévoué naguères à la liberté de la Grèce, ce touchant et sublime honneur qu'on peut dire de lui comme de Byron: *les nations ont pleuré sa mort*. Puisse cette imposante vérité ouvrir les yeux aux ennemis de la cause que Foy avait si ardemment embrassée. Puisse-t-elle, pour le bonheur des hommes, exciter tous les amis de la gloire à suivre des traces où sa trop courte vie a jeté une si brillante lumière. Ainsi, tout en lui, jusqu'à sa mort même, aura servi l'humanité.

Le projet de l'établissement d'un conservatoire de musique à Liège vient d'être confié par la régence aux mains d'une commission nommée à cet effet et composée de MM. Xhallaire, Francotte, Terwagne, Burdo, Delaveux, Ansiaux, Lemaire, Lefevre et Harzeus. Nous sommes persuadés que cette commission sentira toute l'importance des travaux dont elle va s'occuper et qu'elle remplira avec zèle la tâche dont elle accepte la responsabilité. Les propositions faites par le gouvernement paraissent être fort avantageuses pour la ville, et nous devons

lui savoir gré d'avoir si bien apprécié notre terroir. Liège est certainement de toutes les villes des Pays-Bas celle qui devait être désignée de préférence pour l'érection d'un conservatoire musical. Le nom de Grétry est pour nous un titre qu'on ne peut espérer de déprimer; la musique d'ailleurs est le plus populaire de nos arts, et nulle part elle n'est aussi généralement sentie ni cultivée. Depuis quelques années le goût musical s'est propagé encore par les leçons de l'école d'enseignement mutuel, qui, grâce au talent distingué de ses professeurs, a rendu de véritables services à l'art. Un conservatoire de musique, embrassant à la fois la musique instrumentale et vocale, la composition, la déclamation et, sous quelque rapport sans doute, la poésie, est destiné à continuer et à étendre ces services sur une plus grande échelle. Il est permis de croire que puisque le gouvernement se montre si favorable à ce projet, on ne mettra pas une fausse économie à en rétrécir les proportions. La meilleure économie sera de monter l'établissement sur un tel pied qu'il devienne l'école de toute la Belgique et que sa célébrité s'étende même à l'étranger. Il est beaucoup de précautions à prendre pour la fondation d'une telle école: on adresse au conservatoire de Paris, au sujet de la musique vocale surtout, des reproches justifiés par le petit nombre de sujets remarquables qu'il a produits depuis dix ans; il serait malheureux de les voir encourir par une école naissante. La commission ne manquera sans doute pas d'informations à cet égard; elle ne dédaignera pas non plus de s'instruire des méthodes qu'on suit dans les établissemens du même genre en Allemagne et surtout en Italie (1). On a fait à ce sujet quelques publications récentes qui peuvent fournir des données utiles. Enfin comme plus d'une ville de la Belgique nous enverra notre privilège de supériorité musicale et ne manquera pas de nous contester la validité de nos droits, il est prudent de mettre la main à l'œuvre sans délai et de faire voir qu'on accueille avec empressement un projet dont les intentions bienveillantes ne peuvent être méconnues. Nous pensons qu'on peut avec sécurité s'en remettre de tous ces soins aux commissaires nommés par la régence.

Tous les citoyens éclairés nous sauront gré sans doute de nous rendre l'organe de leurs sentimens, en exprimant, à propos de l'extension qu'on va donner à l'enseignement musical, la satisfaction que nous éprouvons à voir se multiplier chez nous les sources de l'instruction. Si l'on persiste dans la voie du perfectionnement, la ville de Liège pourra beaucoup attendre un jour de celles qu'elle renferme dans son sein; son enseignement primaire, son collège, son université, joints au nouveau conservatoire, sont destinés à former un ensemble sur lequel la civilisation, les arts et la prospérité du pays peuvent fonder les plus hautes espérances.

Devaux.

(1) Il suffit de comparer à Paris l'Opéra buffa à l'Académie royale de musique, à Feydeau et à l'Odéon, pour reconnaître l'immense supériorité d'exécution des chanteurs du théâtre italien, dont cependant quelques-uns sont français, mais qui tous suivent la méthode italienne.

NOUVELLES LITTÉRAIRES. ET DES ARTS.

La 6^{me} livraison des bas-reliefs de Flaxman vient de sortir des ateliers actifs de M. Jobard. Parmi les cinq nouveaux sujets qui la composent, sujets empruntés au grand peintre de l'Iliade, deux surtout ont fixé notre attention: ce sont les *funérailles d'Hector*, et *Achille traînant à son char le corps du héros troyen*.

Nous avons aussi sous les yeux la seconde livraison des *châteaux et monumens des Pays-Bas*. Il suffit à cette entreprise d'avoir un caractère national pour mériter, parmi nous, un succès que lui promet d'ailleurs le choix des sujets et l'exécution du dessin. Ce dernier éloge s'applique surtout au *château de Bornhem prov. d'Anvers*, lithographié d'après le tableau de M. C. H. Smith.

La société typographique de Bruxelles vient de publier le 3^e et 4^e volume de l'*Histoire de la régénération de la Grèce*. L'exécution typographique est digne de ce bel ouvrage, trop connu pour permettre encore la moindre analyse.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 2 décembre.

EFFETS PUBLICS. — Au commencement de la bourse ils ont été offerts mais tout à coup il s'est présenté beaucoup d'acheteurs, ce qui a produit une amélioration dans les cours, les certificats de Naples Falconara sont montés de 71 1/2 à 72 1/8 et les métalliques d'Autriche de 91 3/4 à 92 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 172 p. de perte; le Londres court s'est traité à 397/10, le papier à deux mois a été recherché à 397/7; le Paris court a été recherché à 47 9/16, le papier à trois mois s'est traité à 46 15/16; en Francfort il n'y a pas eu d'affaires.

MARCHANDISES. — Il y a eu ce matin, diverses ventes publiques de sucre; on a payé le Havane blond sain, de fl. 21 3/4 à fl. 22 1/2, en entrepôt; le Santos blanc avarié, de fl. 17 1/4 à fl. 25 1/4; le blond de fl. 17 à 20 1/4; et le brun de fl. 15 1/4 à fl. 17 1/4.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 1^{er} novembre.

Dette active, 55, 172 3/8. Différée, 1 1/16. Bill. de chance, 21 1/2 1/4. Synd. d'amort., 96 3/4 97 1/4 97. Rentes remis, 86 1/2 87 1/4 86 3/4. Lots d'ito, oo. Act. de la soc. de comm., 91 1/2 92 3/4 91 7/8.

CHARADE.

Pour plaire, mon entier
Doit réunir la grâce à la noblesse.
Il serait mal aisé d'écrire avec vitesse
Sans le secours de mon premier.
Le peuple, dont aucuns ont vanté la sagesse,
Devers Pékin invoque mon dernier.
Le mot de la dernière énigme est *Honneur*.

TEMPÉRATURE DU 3 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 4 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 8 d. au-dessus.

RAPPORTS ENTRE LES DIVERSES ESPÈCES DE GRAINS.
Appréciation en nature résultant du prix des grains de la récolte de 1825.

Les états députés de la province de Liège,
 Vu les mercuriales du prix des grains dans les principaux marchés de la province, depuis le premier septembre dernier jusqu'au 30 novembre suivant;
 Vu l'instruction de S. Exc. le ministre de l'intérieur en date du 21 juin 1816, ensemble l'arrêté de S. M. du 9 même mois n. 14; enfin la décision ministérielle du 29 mars 1824, sur le même objet;
 Vu la loi du 21 août 1816, qui maintient le système décimal, et l'arrêté de S. M. du 20 mars 1817, qui règle la nomenclature des poids et mesures en usage dans l'étendue du royaume.

Arrêtent ce qui suit:
 1. Dix rasières métriques d'épeautre, de la récolte de 1825, sont en rapport avec les autres espèces de grains, dans les proportions ci-après; savoir:

	R.	B.	L.	M.
A quatre rasières, huit litrons et trois dixièmes de litrons de froment.	4	0	8	3
A cinq rasières, quatre boisseaux et deux dixièmes de litron de seigle.	5	4	2	3
A six rasières trois boisseaux huit dixièmes de litron d'orge.	6	3	0	8
Et à sept rasières huit boisseaux huit dixièmes de litron d'avoine.	7	8	0	8

2. Les poids verts sont évalués comme le froment et les poids jaunes comme le seigle.

3. Le présent arrêté sera adressé à l'administration des eaux et forêts et des domaines, à Liège et par la voie du mémorial administratif aux autorités locales.

Fait en séance à Liège, le 3 décembre 1825, où étaient présents nobles et très-honorables seigneurs,

Baron de Villenfagne, Knaps-Kenor, De Collard-Trouillet,
 Bellefroid, Crawhez, Walléry.

Le président, signé comte Liedekerke.
 Par la députation: les greffier des états, signé Brandes.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins de Liège informent les Srs. Henri-Joseph-Hippolyte Charlier et Jean-Louis Dethier, militaires pensionnés, à se rendre au secrétariat de la Régence, pour y retirer des pièces qui les concernent.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 4 décembre 1825, n. 9 du 2^{me} mois de l'abonnement, par extraordinaire, on commencera à 5 heures et un quart très-précises, la première représentation *Du plus beau jour de la vie, ou les contre-temps*, opéra-vaudeville comique nouveau en deux actes, de Messieurs Scribe et Verner; précédé du *Billet de Loterie*, opéra; précédé par la 2^e représentation des *Deux Ménages*, comédie nouvelle en 3 actes. On commencera par les *Prétendus*.

Lundi 5, une représentation demandée de *Robin de Bois*, et la *Femme à deux maris, ou crime et vertu*, drame en 3 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les jeunes DEPAS et MASSET, de Liège, élèves de l'école royale de musique de Bruxelles, ont l'honneur d'annoncer qu'ils donneront mercredi 14 déc. à la Société d'émulation, un CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Plusieurs artistes distingués de cette ville ont bien voulu leur promettre le secours de leur talent.

Chez PARFONDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des figures fines en petit cabas, raisins secs, fromage de Gruyère nouveau, marons de Lyon, huitres anglaises 1^{re} qualité, etc.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches.

Il vient aussi de recevoir, nouveaux raisins muscats grappés, figues fines en petits cabas de 1/2 et 1/4 livre des Pays-bas, vermicelle fin, macaroni blanc et céleri jaune; lazagne et diverses autres pâtes d'Italie.

(679) Lundi 5 courant, vers les trois heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, un service de table d'étain d'Angleterre, contenant 14 douzaines d'assiettes, 29 plats, un id. de dessert, de porcelaine de France, de 6 douzaines d'assiettes et 4 plats, de même que 5 grands vases porcelaine des Indes.

Nota. Demain lundi et à la même heure, on vendra un service à café porcelaine de Saxe, commode, table pliante et à coulisse en acajou, de même que 200 bouteilles vin de Bourgogne et 200 idem Bordeaux, et une quantité d'autres meubles et effets.

Lundi dernier, 28 courant, on a perdu une EPINGLE, montée d'une pierre, entre le parterre et la porte d'entrée de la salle de spectacle. 4 fl. 72 1/2 c. P.-B. de récompense à qui la rapportera au bureau de cette feuille.

(685) Lundi 5 décembre 1825, aux deux heures après-midi, il sera procédé par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège, dans sa maison sise à Wez, commune de Grivegnée, à la vente aux enchères, en trois lots, d'une maison, cour et écurie, avec 57 perches des Pays-Bas de cotillage et verger, situés audit lieu de Wez, et de 20 florins 43 cents des Pays-Bas des rentes.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions de la vente.

A louer, pour le Noël prochain, une maison propre à tout commerce, située rue de l'Épée. S'adresser au n. 1011 derrière l'Hôtel-de-Ville.

A louer, pour le 25 décembre prochain, une très belle maison de commerce située rue Gerardrie, n. 618. S'y adresser.

A vendre au n. 26, coin du Marché, à Liège, des jouets d'enfants, de Paris et d'Allemagne, quincaillerie, et armes à feu; bon vin du pays; de jeunes épines, et bois de fusil de toute qualité. Une maison à louer présentement, située à Coromense.

LIVRES POUR LES CADEAUX DE LA S^t. NICOLAS,
qui se trouvent chez J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire à Liège.

Modèles des jeunes personnes, ou traits remarquables et actions vertueuses de la part des femmes, in-18, fig. 48 c. P.-B. — La morale chrétienne en action, in-18, fig. 48 c. — Le petit Anacharsis, 2 vol. in-18, fig. 1 fl. 18 c. — Le petit artisan, ou tableau des arts et métiers, in-18, fig. 48 c. — Le petit fabuliste, ou choix des fables, en vers et en prose, des meilleurs poètes, in-18, fig. 48 c. — L'emploi du tems, ou moyen facile de doubler la vie en devenant meilleur et plus heureux, par Fréd. Rouveroy, 2 vol. in-18, fig. 71 c.; avec feuillets-modèles, 74 c. — Eugénie, ou le calendrier de la jeunesse, p^t. in-12, fig. 71 c. — Geneviève dans les bois, in-18, fig. 48 c. — Contes à ma fille, par Bouilly, 2 vol. in-12, fig. 3 fl. 78 c. Idem, 2 vol. in-18, fig. 2 fl. 13 c. — Conseils à ma fille, 2 vol. in-12, fig. 3 fl. 78 c. Idem, 2 vol. in-18, fig. 2 fl. 13 c. — Les encouragemens de la jeunesse, 2 vol. in-12, fig. 3 fl. 78 c. Idem, 2 vol. in-18, fig. 2 fl. 13 c. — Les jeunes femmes, 2 vol. in-12, fig. 3 fl. 78 c. Idem, 2 vol. in-18, fig. 2 fl. 13 c. — Fables en vers, par Fréd. Rouveroy, 2 vol. in-12, fig. 1 fl. 40 c. — Beautés de l'histoire de Hollande et des Pays-Bas, in-12, fig. 1 fl. 18 c. — Bouquet des enfans, ou instructions morales et amusantes, in-18, fig. 48 c. — Les accidens de l'enfance, présentés dans de petites historiettes, in-18, fig. 48 c. — La civilité du premier âge, in-18, fig. 48 c. — Etrennes géographiques, ou mœurs et costumes des principaux peuples de la terre, in-18, avec 36 gravures en taille douce coloriées, 95 c. — Les jeunes enfans, p^t. in-12, fig. 71 c. — Le livre de prières de Fénelon, avec des réflexions pour tous les jours du mois, vol. in-32, orné d'un titre gravé et d'une très jolie figure. Relié en basane, 95 c. En peau maroquinée doré sur tranche, 1 fl. 18 c. — Le petit Robinson de la jeunesse, in-18, fig. 48 c. — Le secrétaire des enfans, in-18, fig. 48 c. — Trésor de la jeunesse chrétienne, in-18, 48 c. — Trésor des enfans, in-18, 48 c. — Fables de Lafontaine, in-18, 71 c. — Buffon des enfans, suivi d'un abrégé de mythologie, in-16, fig. 38 c. — Morale inspirée par les actions, 1 vol. in-12, orné de 48 portraits, 1 fl. 20 c. — Adrien, ou l'enfant docile, 23 c. — Choix des fables d'Esopé, 23 c. — Fables choisies de Florian, 23 c. — Contes de Fénelon, 23 c. — Recueil des plus belles fables de Lafontaine, 23 c. — Julien, ou le sage écolier, 23 cents.

A vendre d'autorité de justice, devant le notaire Parmentier, en présence de M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de cette ville, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n. 693, le jeudi 22 décembre courant, à deux heures de l'après-dîner, la maison du Sr. Denis Joassart et de ses enfans, située en face de l'église St. Denis, n. 682, consistant en un vestibule en entrant, deux grandes pièces au rez-de-chaussée, 4 à l'étage, office, pompe, cour, bâtiment sur le derrière, 3 caves, 2 greniers et un petit jardin susceptible d'agrandissement, sur la nouvelle rue de la Régence.
 S'adresser, pour les renseignemens, audit notaire.

(668) Le vendredi neuf décembre mil huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin, on exposera en adjudication en hausse publique, et à l'extinction des feux, pardevant les bourgmestre et échevins la ville de de Herve, au bureau de la régence, le droit de chaussée établi sur la traverse de cette ville, par arrêté de Sa Majesté du 27 octobre 1822, pour un terme de trois années, à commencer au 31 décembre, à minuit.

Le cahier des charges et conditions de cette adjudication est déposé au bureau de la régence, où l'on peut en prendre connaissance.

Monsieur DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n. 580, recevra le 28 du courant un grand assortiment de coques de Dinant qu'il vendra à tout amateur à 15 cents.

Les administrateurs-collateurs de la fondation des bourses Vaes-Valk, à Tongres, font connaître que deux bourses, à la jouissance desquelles font appelés les parens du fondateur, faisant leurs études dans une des universités dans les provinces méridionales du royaume, sont vacantes; en conséquence invitent les intéressés à faire parvenir, sans frais, avant le 20 décembre prochain, à M. Vrindts, receveur de ladite fondation, demeurant à Tongres, les titres et pièces, qui puissent prouver leurs droits à la jouissance des bourses dont il s'agit.

H. RONGIER, imprimeur, Outre-Meuse, n. 1137, informe qu'il vient de recevoir un assortiment de romans nouveaux qu'il donne à lire par abonnement et par volumes, au prix de 70 cents des Pays-bas par mois, et 4 cents par volume. On peut se procurer son catalogue *gratis*. Le même vend livres de piété, d'éducation, papiers de toutes qualités, registres idem, cartes de visite, etc., etc., généralement tout ce qui concerne son état, tant pour l'imprimerie que pour la librairie. Le même a une presse d'imprimeur à vendre.

() Mardi 20 et mercredi 21 décembre 1825, à deux heures de relevée, le notaire Delvaux, vendra en son étude, Place-Verte, à Liège, quantité de livres de littérature, science, médecine, morale, piété, droit, etc. Argent comptant et en florins P.-B. Le catalogue se distribue chez ledit notaire au prix de 7 cents.

Fumier à vendre. S'adresser rue des Ecoles. n. 240.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre S'adresser au bureau de cette feuille.

Maison sous la petite Tour, n° 71, avantageuse pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser Hors-Château, n° 435.

(647) Le mardi treize décembre prochain, à 2 heures de relevée, devant maître DEBEVE, notaire, il sera procédé à la vente et adjudication publique de trois parties du jardin, dépendant de la maison n° 823, longeant le Quai de la Sauve-nière, la première à prendre du côté de M. Grandjean, cidevant M. l'Honneux est de 221 aunes, la deuxième contigue est de 187 aunes et la 3^e également contigue contient 198 aunes carrées; après avoir été exposées séparément, elles seront réunies en un seul lot, sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

A louer dès-à-présent, une maison en très bon état, sise rue Hors-Château, n° 438, avec une partie des meubles qui s'y trouvent, si on le désire. S'adresser Outre-Meuse, rue Chaussée-des-Prés, n. 362.

(669) A louer pour le premier mai ou la St. Jean, 24 juin prochain, la maison enseignée du Fer à cheval, n° 1091, sur la Batte, à Liège, destinée en auberge composée de quantité de chambres, belles caves, écuries, remise et magasin, pouvant servir à tout commerce et négoce, très avantageusement située sur le Marché aux grains, donnant façade sur la Meuse S'adresser en l'étude du notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque n° 281 pour connaître le prix et les conditions.

(652) Jeudi 22 décembre 1825, à deux heures de relevée, le notaire PÂQUE procédera, en son étude, rue St. Hubert, à la vente aux enchères d'une maison avec jardin, sise à Liège, faubourg St. Gille, n° 321, et portant l'enseigne du Coq. Aux conditions qu'on peut voir chez lui.

(670) A vendre de gré-à-gré, la maison sise en Pecheux-rue à Liège, sous le n° 1439, consistant en plusieurs appartemens, belles caves, grands greniers, cour et remises, entourée de l'eau d'Ourte, ayant servi de brasserie, et pouvant être utilisée à toute distillerie et autres branches de commerce, avec un vaste terrain, en jardin, pourprairie et verger rempli d'arbres, au prix et sous les conditions à voir en l'étude du notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

Vente par licitation.

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 25 octobre dernier, dûment enregistré; par le ministère de M^e. Houssa, notaire à Waremme, commis à cet effet, et pardevant Mr. le juge de paix du canton de ce nom, il sera procédé le 13 décembre 1825, à une heure après-midi, chez la dame veuve G. Pousset à Waremme, à la vente publique des biens suivans, appartenant aux enfans majeurs et mineurs Duchateau et autres.

1^o. Une maison enseignée du Cerf, située à Waremme, avec cour, grange, écuries et jardin; tenant d'un côté à M. Boux, d'un autre à la rue, et d'un troisième aux vendeurs.

2^o. Une pièce de terre située aux Werixhas à Waremme, contenant 17 perches 43 aunes P.-b., tenant d'un côté à Mr. Frerard et d'un deuxième à Fçois. Renier.

3^o. Et finalement d'une rente de cinq fl. 70 cents, due par le sieur Bertrand de Faime.

S'adresser audit notaire, où le cahier de charges est déposé, pour prendre connaissance des titres de propriété.

A louer pour le 25 décembre courant, un quartier séparé au centre de la ville, composé de 3 pièces au rez de chaussée, 8 aux 1^{er}. et 2^e. étages, greniers, caves; avec remise et écurie, si on le désire.

S'adresser au notaire DELEXY, rue St.-Severin, qui est aussi chargé de placer, sur bonne hypothèque, des capitaux de 8, 10 et 30 mille florins.

Le 3 janvier 1826, à deux heures après-dîner, le notaire DELEXY exposera en vente aux enchères, chez Delruelle à la barrière Ste.-Walborge, 87 perches 19 aunes P.-b. de terre, sise au fond des Fourches, commune de Votem, et 26 perches 15 aunes P.-b. de prairie située à Voroux-lez-Liers au chemin du grand Tricot; libres de charges.

S'adresser pour connaître les conditions chez ledit notaire, rue St.-Severin, et au n° 800, rue Basse-Sauvenière, à Liège.

Une femme de la campagne, récemment accouchée, et munie de bons certificats, peut se présenter de suite comme NOURRISS, au n. 93, rue Hors-Château.

Petit jardin avec habitation à louer pour le Noël ou mars prochain, rue Gravioule près des Tanneurs. S'adresser rue Hors-Château n° 435.

JOIRS, à la Crâne de cuivre, derrière la Halle, vient de recevoir un assortiment de coques de Dinant qu'il vend à 16 cents la livre.

Jeudi 29 décembre courant, aux deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la vente en l'étude de M^{re}. LIBENS, notaire à Liège place Saint-Pierre, n. 21, d'une maison située rue Salamandre, n° 470 à Liège, composée de deux corps de logis, séparés par une petite cour et n'ayant aucune communication l'un avec l'autre. S'adresser pour en connaître les clauses et conditions en l'étude dudit notaire.

P. J. COLLARDIN, imprimeur-libraire, Place-Verte, débite: Histoire des Phlegmasies, par Broussais; 3 vol. 8^e, dernière édition: 5 florins 20 cents P.-b. — Nouvelles lettres provinciales, 8^e; 48 cents. — Théâtre de Racine, avec les commentaires de Laharpe et les figures, de Moreau; 5 vol. 8^e. Paris: 4 fl. 25 cents. — Œuvres de Molière, avec les commentaires de Bret; 6 vol. 8^e, belle édition ornée de gravures. Paris: 10 fl. 40 cents. — Dictionnaire de la langue française, par Boiste; 2 vol. 8^e, dernière édition. Paris: 8 fl. 10 cents. — Œuvres de Lebrun, mises en ordre par Ginguené; 4 vol. 8^e: 4 fl. 50 cents. — Dictionnaire des difficultés de la langue française, par Laveaux; 2 vol. 8^e. Paris 1822: 6 fl. 75 cents. — Vocabulaire nouveau de la langue française, par Wailly, dernière édition, 8^e. Paris 1823: 2 fl. 25 cents.

Le même remet en souscription les ouvrages suivans: Cours de code civil, par Delvincourt, nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur, et augmentée d'un appendice contenant leur rapport avec le code, les dispositions législatives publiées dans le royaume des Pays-bas par Drault et autres juriconsultes; 6 vol. 8^e. Bruxelles 1825: 2 fl. 13 cents chaque volume. Les 4 premiers sont en vente.

Commentaire sur le Code pénal, par Carnot, nouvelle édition, avec des remarques sur la législation et la jurisprudence des Pays-bas en cette matière depuis leur séparation d'avec la France; par Drault, juriconsulte; 4 vol. 8^e: 2 fl. 13 cents. Les 3 premiers sont en vente.

Le droit civil français suivant l'ordre du Code, par Toullier, 4^e édition augmentée de notes contenant, dans leurs rapports avec le Code, les dispositions législatives rendues dans le royaume des Pays-bas, et les arrêts de la cour supérieure de Bruxelles, tant en matière de cassation qu'en degré d'appel, édition correcte de Stapleaux; 11 vol. 8^e. 1824: 2 fl. 37 cents chaque volume.

Œuvres complètes de Domat, augmentées d'une notice biographique sur Domat, et d'une table de concordance entre les articles des codes et les passages de Domat qui s'y rapportent; par Carré; 9 vol. 8^e, portrait. Paris: 21 fl. 27 cents.

Sirey, recueil général des lois et arrêts, en matière civile, criminelle et commerciale, et du droit public administratif ou jurisprudence de la cour de cassation de 1800 à 1824 inclusivement, avec la table vicennale; 26 vol. in-4^e. Paris, dernière édition: 167 fl. 74 cents. Chaque volume de cette collection se vend séparément.

Sirey, les cinq codes annotés de toutes les décisions et dispositions interprétatives, modificatives et applicatives jusqu'à l'année courante, avec renvoi aux différens recueils de jurisprudence; très gros vol. in-4^e. Paris 1824: 10 fl.

Journal des audiences de la cour de cassation et des cours royales, ou jurisprudence générale du royaume, en matière civile, commerciale et criminelle, nouvelle collection entièrement refondue, composée par ordre alphabétique des matières, augmentée d'un nombre considérable d'arrêts, et contenant la jurisprudence depuis l'origine de la cour de cassation jusques et y compris l'année 1824; par Dalloz et par plusieurs juriconsultes; 10 vol. in-4^e à deux colonnes, sur papier collé et satiné propre à recevoir des notes. Paris 1824 et suiv. Ces dix volumes paraîtront en 20 liv.; les 4 premières sont en vente. Le prix de Paris est de 4 fl. 72 cents chacune, et à Liège, 4 fl. 26 cents.

P. J. COLLARDIN chargé exclusivement de la vente de ces trois ouvrages dans le royaume des Pays-bas, croit qu'il est superflu d'expliquer à MM. les avocats la différence immense qu'il y a entre ces éditions et les contrefaçons qu'on annonce, surtout pour la correction. Le Sirey est complet, la contrefaçon est à peine commencée. La 5^e livraison de Dalloz va paraître, la première seulement de la contrefaçon a paru. On sait d'ailleurs quelle est la confiance qu'on peut accorder à certaines entreprises.

Les nouveaux souscripteurs à ces différens ouvrages auront l'avantage de recevoir à la fois tous les volumes qui sont en vente et de n'en payer qu'un par mois.

Le mardi 6 décembre, à deux heures de l'après dînée, le notaire PARMENTIER, procédera en son étude, place de la Comédie, à la vente aux enchères, d'une bonne maison d'habitation, située au bois de St.-Gilles, près de Liège, avec 5 bonniers 66 perches 44 aunes P. B. de jardin, prairies garnies d'arbres à fruits, terre à labour, et un petit bois à côté.

S'adresser au dit notaire pour plus ample renseignement.

() Samedi, 7 janvier 1826, à deux heures de relevée, la veuve Langele, fera vendre par le notaire DELVAUX, en son étude place Verte, à Liège, un moulin faisant de grain farine, avec un excellent coup d'eau, corps de logis, étable, écurie, grange et un bonnier 74 perches P.-B. de jardin, terre et prairie, le tout ne formant qu'un seul et même ensemble. Ce moulin est situé aux Basses Awires, à proximité de la grand'route de Liège à Huy, sur le ruisseau qui fait tourner les moulins des communes des Awires, Gleixhe et autres. Par le coup d'eau et par sa belle situation, il est propre à tout établissement quelconque.

() La maison du notaire DELVAUX, qu'il habitait avant son changement de résidence, située à Chokier, sur ladite route, est à vendre. Cette maison est en très bon état, consiste en belles caves, cinq pièces à fen au rez-de-chaussée, quatre aux premières, chambres de domestiques beaux greniers, écurie, étables, remise, beaux jardins clos de murs et bien garnis d'arbres. L'acquéreur aura toute facilité pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire Place-Verte, à Liège, n. 786 bis.